

Fiche de données de sécurité de produits chimiques

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : UM-153S Bleu [Uni-ball GEL IMPACT]

Nom du fabricant : MITSUBISHI PENCIL CO., LTD.
Adresse : 5-23-37, HIGASHIOHI, SHINAGAWA, TOKYO, JAPON
Numéro de téléphone : 03-3458-6281 Numéro de télécopie : 03-3450-0363

Date de création : 4 octobre 2002
Date de révision : 3 mars 2014
Code produit : 067372A Rév. 2.6.05.05

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Aucun produit dangereux au sens des Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

Eléments d'étiquetage : -

Autres risques : Pas d'informations disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition chimique : Préparation

Nature chimique : Composant : Encre

Nom chimique ou générique	No. CAS	TSCA	No. EINECS	Plage de concentration (% pds)
Eau	7732-18-5	Enregistré	2317912	50-80
1,2-propanediol	57-55-6	Enregistré	2003380	< 10
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	Enregistré	2034890	< 10
Ethylène glycol	107-21-1	Enregistré	2034733	< 10
Additifs	Enregistré	Enregistré	Enregistré	< 10
Résine	Enregistré	Enregistré	Polymère	< 10
Agent colorant	Enregistré	Enregistré	Enregistré	< 10

Autres composants : Exclus des « substances chimiques ».

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :
S/O.

(En raison de la faible pression de vapeur du produit, son risque d'inhalation est très faible à température ambiante.)

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures souillés. Consulter un médecin si nécessaire. Nettoyer soigneusement et sécher les vêtements et chaussures contaminés avant toute réutilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, et consulter un médecin.

Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter un médecin en lui présentant la fiche signalétique MSDS.

[Quantité d'encre de la recharge : environ 1,1 g]

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures contre l'incendie et l'explosion : Faible risque d'incendie.

Moyens d'extinction :

Recommandés : Poudre sèche courante, neige carbonique, eau, mousse courante.

Grands feux : Utiliser de la mousse courante ou asperger d'eau en brouillard.

Lutte contre l'incendie

: Le produit est ininflammable.

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour circonscrire le feu.

Eviter d'inhaler les matières ou les sous-produits de combustion.

Se tenir face au vent et à l'écart des zones basses.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles : Pas d'informations disponibles.

Précautions environnementales : Ne pas déverser dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer avec un chiffon sec et laver à l'eau.

: Conformément aux réglementations nationales, étatiques et locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stocker et manipuler conformément à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur.

Eviter tout contact avec les matières incompatibles.

Manipulation :

Mesures techniques

: Ne pas avaler l'encre.

: Refermer après usage.

: Ne pas agiter.

: Conserver hors de la portée des enfants.

: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions

: Pas d'informations disponibles.

Conseils d'utilisation

: Pas d'informations disponibles.

Stockage :

Mesures techniques

: Eloigner des matières oxydantes, des sources d'inflammation et des températures élevées.

Conditions de stockage

: Eviter la lumière directe du soleil.

: Mettre à l'abri de la chaleur.

Matières incompatibles : Température recommandée : 0-30°C.
 Matériaux d'emballage : Pas d'informations disponibles.
 : S/O.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures techniques : Non requises.

Paramètres de contrôle (Informations sur les composants.)

OSHA	25 pm (121 mg/m ³) 5 mg/m ³ TWA (fraction respirable), 15 mg/m ³ TWA (poussière totale) (poussières nuisibles)	<2-méthyl-2,4-pentanediol> <Agent colorant>
ACGIH	25 ppm STEL valeur plafond 100 mg/m ³ valeur plafond (particules) (aérosol) 10 mg/m ³ (poussières nuisibles)	<2-méthyl-2,4-pentanediol> <Ethylène glycol> <Agent colorant>
CE	52 mg/m ³ (20 ppm) CE MAK TWA (peau), 104 mg/m ³ (40 ppm) CE MAK STEL (peau)	<Ethylène glycol>

Equipeement de protection personnelle : Non requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

[] : Informations sur les composants.

Etat physique et forme : Liquide.
 Couleur : Bleu.
 Odeur : Aucune.
 pH : environ 8,1.
 Point d'ébullition : Pas d'informations disponibles. [Eau à 100°C]
 Point de fusion : <-10°C.
 Point d'éclair : S/O. [2-méthyl-2,4-pentanediol à 97°C]
 Température d'auto-inflammation : S/O. [2-méthyl-2,4-pentanediol à 306°C]
 Limites d'explosion (% vol) : S/O.
 [Limite inférieure d'inflammabilité / 1,3%, Limite supérieure d'inflammabilité / 7,4% <2-méthyl-2,4-pentanediol>]
 Densité : environ 1,1 à 25°C.
 Densité de vapeur (air=1) : Pas d'informations disponibles. [2-méthyl-2,4-pentanediol à 4,0]
 Solubilité dans l'eau : Oui.
 Taux d'évaporation : Pas d'informations disponibles.
 Volatilité (%) : 83-86.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable.
 Réactions dangereuses : Aucune.
 Conditions à éviter : Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.
 Matières à éviter : (Pas d'informations disponibles.)
 Produits de décomposition dangereux : (Pas d'informations disponibles.)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

(Informations sur les composants.)

Toxicité aiguë

Ingestion LD50	Rat : 20000 mg/kg Rat : 3700 mg/kg Rat : 4700 mg/kg Rat : >=5000 mg/kg	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol Agent colorant
Inhalation LC50	Rat : >310 mg/m ³ (1H)	2-méthyl-2,4-pentanediol
Peau LD50	Lapin : 20800 mg/kg Lapin : 8560 µL/kg Lapin : 9530 µL/kg	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol

Irritant ; inhalation, peau, yeux	2-méthyl-2,4-pentanediol
Irritant ; inhalation, peau, yeux	Ethylène glycol
Déshydratation	Additif

Toxicité chronique et à long terme

Un contact répété ou prolongé avec le produit engendre un risque de sensibilisation de la peau.	1,2-propanediol
La substance peut agir sur le système nerveux central et entraîner des mouvements oculaires anormaux (nystagmus).	Ethylène glycol

Signes et symptômes d'une surexposition, aggravés à la suite de l'exposition

Inhalation	nausée, céphalée irritations, céphalée irritations, toux irritations	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol Résine/Agent colorant
Contact avec la peau	irritations, réaction allergique irritations, céphalée irritations, dessiccation sensibilisation irritations	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol Additif Résine
Contact avec les yeux	irritations, douleur irritations, rougeurs irritations	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol Résine/Agent colorant
Ingestion	réaction allergique, vomissements irritations, céphalée nausée, vomissements troubles intestinaux	1,2-propanediol 2-méthyl-2,4-pentanediol Ethylène glycol Agent colorant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets des résidus : L'élimination se fera conformément à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur.

Emballage souillé : S/O.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code HS : 960810

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations (Informations sur les composants)

Produits chimiques dangereux (OSHA HCS) : <2-méthyl-2,4-pentanediol / Ethylène glycol>

Marquage UE : Non restreint.

CANADA Loi sur les matières dangereuses – Liste de divulgation des composants

1% et plus	1,2-propanediol / 2-méthyl-2,4-pentanediol / Ethylène glycol
------------	---

Informations relatives aux risques et à la sécurité

Les produits sont fabriqués selon la Norme ISO 8124-3 « Sécurité des jouets – Partie 3 »

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, sans toutefois les remplacer. Les informations qu'elle contient reflètent l'état des connaissances sur le produit au moment de sa publication (3 mars 2014), et sont données avec exactitude. L'attention des utilisateurs est par ailleurs attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est employé à d'autres usages que ceux auxquels il est destiné.